



INSTITUT DES  
HAUTES ÉTUDES  
SUR LA JUSTICE



# CONSTRUIRE LA SÉCURITÉ DES LIEUX DE JUSTICE

## *BUILDING COURT SECURITY*

ATELIER DU PROGRAMME « POLITIQUES DE JUSTICE » DE L'IEJ

PARIS, JEUDI 5 JUIN 2014 | *PARIS, THURSDAY JUNE 5<sup>th</sup> 2014*



Lieu : École de Droit de la Sorbonne  
12 Place du Panthéon 75005 Paris  
Aile Soufflot, Salle 6 (2e étage)

*Venue: Sorbonne Law School  
12 Place du Panthéon 75005 Paris  
Aile Soufflot, Room 6 (2<sup>nd</sup> floor)*

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ EN LIEN AVEC | *EVENT CO-SPONSORED BY*



## Présentation de l'atelier

Qu'il s'agisse du bâtiment de justice exposé à des dégradations diverses ou au vandalisme, de se prémunir de l'intrusion d'objets dangereux, de la survenance d'attaques en tout genre, ou de parer aux risques naturels; qu'il s'agisse des tensions ou des incivilités qui hantent les espaces d'accueil et viennent perturber des interactions déjà difficiles en matière pénale ou familiale, des incidents d'audience et des menaces en tous genre qui pèsent sur le cours des procès dits à risques ; qu'il s'agisse encore de gérer les flux de circulation quotidiens des personnes et des dossiers qui entrent, sortent, évoluent des heures durant dans les couloirs des cours et tribunaux, ou transitent à distance à travers les systèmes d'information de la justice; qu'il s'agisse enfin du ressenti des justiciables, aussi bien que des jurés, des professionnels magistrats, avocats, des personnels de justice et des représentants de l'ordre, lorsque ceux-ci se rendent au palais pour remplir leurs obligations de toute sorte : la sécurité est un enjeu majeur et diffus des politiques de justice. Un enjeu dont il faut prendre le temps de décrire les différents paysages, car derrière le souci de sécurité se cachent des attentes très différentes qu'illustre à sa manière cet inventaire à la Prévert.

La philosophie nous offre quelques moyens d'y voir plus clair dans cette liste de revendications et de bâtir des politiques de justice adaptées à chacun des enjeux de sécurité que l'on retrouve mobilisés quotidiennement dans nos cours et tribunaux. Dans son dernier ouvrage « Le Principe Sécurité » (Essais Gallimard, Octobre 2012), Frédéric Gros distingue ainsi quatre acceptions de la notion de sécurité, quatre foyers de sens qui auront été mobilisés successivement à différentes périodes de notre histoire. La sécurité, davantage qu'un sentiment, illustre d'abord un état d'esprit du sujet que l'on rapprocherait aujourd'hui de l'idée de sérénité. Mais la sécurité désignera aussi plus tard l'absence de dangers entendue non plus comme une disposition subjective, mais comme une situation objective dans laquelle l'absence effective de menace permet l'émergence de la confiance. Vient ensuite la sécurité entendue comme une composante d'un ordre public matériel caractérisé par l'absence de périls pour la vie, la liberté ou le droit de propriété, c'est-à-dire un ensemble de garanties apportées et incarnées par l'Etat. La sécurité c'est enfin et plus récemment, l'idée de maintenir, par un contrôle des flux, le fonctionnement normal d'une activité, le déroulement attendu et ininterrompu d'un processus au service d'une finalité.

Présents dans notre tradition philosophique depuis des siècles pour certains d'entre eux, ces quatre foyers de sens fonctionnent aujourd'hui simultanément dans nos débats sur la sécurité, entremêlant les enjeux au lieu de les éclairer. Les politiques à mettre en œuvre pour la justice n'échappent pas à ce constat d'autant que cette dernière se retrouve en quelque sorte doublement investie d'une mission de sécurité. Dans les lieux où elle s'exerce d'abord : en mobilisant un ensemble de compétences techniques dans la conception, la maintenance et la

gestion de ces lieux ; en travaillant son langage ensuite à travers le symbolisme et les rituels ; en mettant au point et en appliquant des procédures et des protocoles pour chacun des actes de la vie judiciaire. Une sécurité dont la justice est aussi investie au titre de la protection ultime de nos droits qui lui échoue de par nos constitutions, pour le maintien d'une société démocratique et notre souci du vivre ensemble. Cet atelier sera divisé en quatre sessions qui se succèderont dans un ordre différent de l'ordre chronologique hérité de la tradition philosophique. Il réunira chercheurs et professionnels de différents pays afin de partager, du point de vue de leurs travaux ou de leurs pratiques, comment ces quatre illustrations du « principe sécurité » inspirent les réflexions des uns et les réalisations concrètes des autres en la matière. Un dialogue nourri de théorie et de pratique dont l'unique objectif est d'aider à améliorer nos expériences de justice.

Harold Epineuse (IHEJ) et David Tait (UWS-CFN)

## Liste des participants | *List of Participants*

<b>Gilles Accomando</b>	Magistrat, Président du Tribunal de grande instance d'Avignon	France
<b>Renaud Beauchard</b>	Avocat au Barreau de Washington, Chargé de mission à l'IHEJ et Consultant sur les réformes de la justice et de la gouvernance pour la Banque Mondiale	France, Etats-Unis
<b>Bruno Cathala</b>	Magistrat, Président du tribunal de grande instance d'Evry	France
<b>Antoine Colas</b>	Chef de projet, Etablissement Public du futur Palais de Justice de Paris	France
<b>Sarah Elkaim</b>	Juriste doctorante à l'université Paris 1, Chargée de mission à l'IHEJ	France
<b>Harold Epineuse</b>	Secrétaire général adjoint de l'IHEJ, Consultant international sur les réformes de la justice, Conseiller à la Vice-Présidence juridique de la Banque Mondiale	France, Etats-Unis
<b>Jay Farbstein</b>	Architecte, Jay Farbstein & Associates	Etats-Unis
<b>Markus Frick</b>	Architecte, Plan 2	Allemagne
<b>Karen Gelb</b>	Chercheure, Université de Western Sydney	Australie
<b>Marie Gourlet</b>	Directrice de programmes, Agence publique pour l'immobilier de la justice	France
<b>Frank Greene</b>	Architecte, Ricci Greene Associates	Etats-Unis

<b>Frédéric Gros</b>	Professeur de philosophie, Université Paris Est	France
<b>Robert Jacob</b>	Directeur de recherche au CNRS, Professeur, Faculté de droit et de sciences politiques de Liège	Belgique
<b>Emmanuel Jeuland</b>	Professeur, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1, Directeur du centre de recherche juridique de la Sorbonne	France
<b>Agnes Labreuil</b>	Chef du bureau du suivi de l'implantation territoriale et de la sureté des juridictions, Direction des services judiciaires, Ministère de la justice	France
<b>Yves Lansoy</b>	Directeur, Agence publique pour l'immobilier de la justice et Etablissement public du futur palais de justice de Paris	France
<b>Pascal Le Luong</b>	Magistrat, Vice-président chargé du secrétariat général, Tribunal de grande instance de Paris	France
<b>Vanessa Lepeu</b>	Magistrat, Chargée de mission au cabinet de la Garde des sceaux, Ministre de la justice	France
<b>Christian Licoppe</b>	Professeur de sociologie des techniques information et communication, Telecom ParisTech, Chercheur associé à l'IHEJ	France
<b>Paul Meyer</b>	Juriste stagiaire à l'IHEJ	France
<b>Jean-Paul Miroglio</b>	Architecte, Chercheur associé à l'IHEJ	France
<b>Denis Mondon</b>	Magistrat, Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse	France
<b>Linda Mulcahy</b>	Professeur de droit, London School of Economics	Royaume Uni

<b>Gaëlle Paris Muller</b>	Bureau du suivi de l'implantation territoriale et de la sûreté des juridictions, Direction des services judiciaires, Ministère de la justice	France
<b>Sylvie Perdrille</b>	Magistrat, Chargée de mission à l'IHEJ	France
<b>Meredith Rossner</b>	Professeur de criminologie, London School of Economics	Royaume Uni
<b>Michael Strong</b>	Juge à la retraite, Victoria County Courts	Australie
<b>Joachim Schwiers</b>	Architecte, Directeur des bâtiments, Cour européenne de justice	Luxembourg
<b>David Tait</b>	Professeur, Université de Western Sydney, directeur du Justice Research Group	Australie
<b>Isabelle Tallec</b>	Chercheuse en sciences politiques, Rédactrice en chef du site internet de l'IHEJ	France
<b>Nicolas Vermeys</b>	Professeur, Université de Montréal, directeur adjoint du laboratoire de Cyberjustice	Canada
<b>Hans Wahl</b>	Director, INSEAD Social Entrepreneurship Programme (ISEP)	United-States, Austria
<b>Anne Wallace</b>	Professeur de droit, Doyenne de la faculté de droit de l'Université Edith Cowan	Australie
<b>Ray Warnes</b>	Directeur, Court and tribunal services, Department of the Attorney General, Western Australia	Australie
<b>Richard Willemant</b>	Avocat aux Barreaux de Paris et du Québec	France

Interprètes : **Bart Aben** et **Elisabeth Thébault**

## Programme de la journée

**9h00 - 9h30 | Accueil et présentation de l'atelier par les organisateurs**

**9h30 - 10h45 | Session 1 : La sécurité absence de danger**

Nous débuterons notre réflexion par une discussion sur les moyens d'assurer une sécurité objective des lieux de justice. Une sécurité qui protège contre la violence, les menaces ou les incivilités auxquelles ces espaces sont plus particulièrement exposés. Il s'agit pour l'architecte comme pour le gestionnaire du lieu de justice de mettre en place les structures et les mesures qui garantiront l'éloignement effectif de tout type de menace susceptible de mettre la sécurité physique des participants en péril.

Intervenants : **Yves Lansoy, Anne Wallace** ; Discutant : **Gilles Accomando** ; Animation : **Sylvie Perdrille**

***Pause (30 minutes)***

**11h15 - 12h30 | Session 2 : La sécurité contrôle des flux**

Cette autre acception de la sécurité ouvre un champ particulièrement vaste qui est celui de la régulation. Des techniques particulières de gestion peuvent en effet être mobilisées pour permettre une certaine fluidité des circulations diverses qui caractérisent l'activité d'un tribunal : des flux physiques de personnes, mais aussi de biens, autant que des flux d'information. Une bonne synchronisation de ces flux sécurise le processus judiciaire et doit permettre aussi bien de réduire les délais à leur plus simple nécessité, d'éviter les rencontres non-désirées, d'évacuer les temps morts, de tenir les engagements de temps et de moyens mobilisables pour une affaire, et de minimiser le stress de tous les participants.

Intervenants : **Markus Frick, Ray Warnes** ; Discutant : **Frank Greene** ; Animation : **Emmanuel Jeuland**

***Déjeuner (1 heure)***

**13h30 - 14h45 | Session 3 : La sécurité garantie de l'Etat**

La sécurité sera ici étudiée sous l'angle d'une garantie par laquelle les droits nés avec le développement et l'affirmation de l'Etat seront respectés par lui et par tous. En participant en tant qu'architecte à l'édification d'un Etat de droit, la justice incarne par excellence cette promesse de sécurité s'attachant plus particulièrement à la rendre visible, dans ses décisions comme dans son architecture, à quiconque vient chercher sa protection.

Intervenants : **Nicolas Vermeys, Linda Mulcahy** ; Discutant : **Denis Mondon** ; Animation : **Karen Gelb**

***Pause (30 minutes)***

#### **15h15 - 16h30 | Session 4 : La sécurité état de l'âme pleine de tranquillité**

La sécurité sera enfin abordée sous l'angle d'une disposition particulière du sujet, ou plutôt « des sujets » qui évoluent quotidiennement dans nos palais : justiciables, témoins, jurés, et plus largement avec eux l'ensemble des professionnels de justice impliqués. Les nombreuses interactions qui opèrent entre tous ces sujets dans le déroulé d'un procès et la violence légitime qu'impose la loi, requièrent un état de sérénité du lieu de justice – et singulièrement de la salle d'audience – sans lequel la raison judiciaire ne pourrait pleinement s'exercer.

Intervenants : **Meredith Rossner, Robert Jacob** ; Discutant : **Jay Farbstein** ; Animation : **Michael Strong**

#### **16h30 - 17h30 | Perspectives croisées sur la sécurité des lieux de justice**

En conclusion de cette journée, la parole reviendra au philosophe invité à faire lien entre les débats de la journée et leurs rapports avec un autre champ de la philosophie utile aux réflexions sur nos politiques de justice : l'éthique de la relation judiciaire. Puis viendra le temps d'opérer une synthèse de notre atelier en dressant un tableau non-exhaustif des champs de recherche qui restent sinon à explorer, au moins à traduire dans des réflexions et actions concrètes, pour qui souhaite prolonger la réflexion entamée à travers ces quatre sessions.

Intervenants : **Frédéric Gros, David Tait**

***17h30 - Fin de la journée***





Contact : [hepineuse@ihej.org](mailto:hepineuse@ihej.org)

L'IHEJ est un organisme d'étude et de conseil indépendant. Il propose une réflexion de qualité sur les évolutions du droit et de la justice dans un cadre interdisciplinaire et transnational. Son originalité consiste à faire le lien entre la recherche et les pratiques de la justice, en identifiant, construisant et accompagnant intellectuellement les défis nouveaux auxquels sont confrontés les professionnels, et en particulier les juges. Ses partenaires sont des juridictions, des ministères, des administrations, des universités, des cabinets d'avocats ou des entreprises dont les besoins d'approfondissement sur des questions transversales trouvent leur réponse dans l'organisation de groupes de travail, la conduite d'études de terrain ou la production de notes.



Contact: [d.tait@uws.edu.au](mailto:d.tait@uws.edu.au); [djones@ptw.com.au](mailto:djones@ptw.com.au)

The Court of the Future Network is a group of architects, engineers, psychologists, judicial officers, lawyers, criminologists and others in Australia and New Zealand who work closely with court communities to improve the quality of justice environments. Our interests include both the physical and psychological setting of courts and tribunals, and also the processes and rituals of justice. We identify emerging issues, carry out research to discover and test how new approaches might work in the real world of the court, and disseminate information through conferences and workshops.



Contact: [d.tait@uws.edu.au](mailto:d.tait@uws.edu.au)

The Justice Research Group was established in July 2009 within the College of Arts at the University of Western Sydney. Our key research focus is the courts and other justice processes and we generate multidisciplinary evidence-based research projects that address practical policy questions while engaging with a range of theoretical literatures from psychology, sociology, media studies, architecture, forensic science and law.



Contact : [emmanuel.jeuland@uni-paris1.fr](mailto:emmanuel.jeuland@uni-paris1.fr)

L'École de droit de la Sorbonne rassemble les principales formations juridiques et équipes de recherche de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les formations universitaires, et tout particulièrement les formations juridiques, sont confrontées à de nombreux défis : assurer une formation professionnelle adaptée et de qualité, comme être le creuset de la recherche avec des équipes dont seules disposent les Universités, et tenir leur place dans un environnement concurrentiel tant national qu'international.